

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft.
Wissenschaftlicher und administrativer Teil = Actes de la Société
Helvétique des Sciences Naturelles. Partie scientifique et administrative
= Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 142 (1962)

Vereinsnachrichten: Rapport de délégué de la SHSN au Comité de la Ligue suisse pour
la protection de la nature

Autor: Dottrens, E.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La santé de la Grande Faune est satisfaisante et, grâce à un automne doux, la mortalité hivernale fut de faible importance.

Grâce à un don de la *Biedermann-Mantel-Stiftung*, il a été possible d'améliorer les conditions de logement dans la cabane de La Schera et d'aménager sur le toit un poste observatoire destiné aux recherches entreprises par la Commission d'études scientifiques sur le rut des Cerfs. Pour l'activité de cette Commission, voir le rapport de celle-ci à la page 96.

Une nouvelle étude en vue d'établir une fondation autonome par le Fonds du Parc national a été entreprise et l'on peut espérer que la création de celle-ci ait lieu prochainement.

A la fin de l'année 1961 deux membres de la Commission désigné par le Conseil fédéral ont été atteints par la limite d'âge. Ce sont MM. le conseiller aux Etats E. Vaterlaus et A.-J. Schlatter, ancien inspecteur général des forêts et président de la Commission. M. Vaterlaus a été un membre très actif qui a rendu à notre Commission de très grands services par son expérience en matières scolaires. Nous conservons de son esprit de camaraderie un précieux souvenir. M. Schlatter a assumé la présidence en un moment difficile, où les innombrables tractations avec le canton et les organisations hydro-électriques battaient leur plein. Nous lui devons toute la reconnaissance pour la façon dont il a présidé la *Commission d'entente* dans laquelle l'entente était loin de régner, du moins lors des premières séances. Il a eu la satisfaction de quitter notre Commission sa tâche terminée et avec le sentiment d'avoir protégé le Parc dans toute la mesure du possible.

Pour remplacer M. Vaterlaus, le Conseil fédéral a désigné le conseiller aux Etats G. Desplands (Vaud) et pour M. Schlatter, l'inspecteur général des forêts J. Jungo.

Jean-G. Baer

15. Rapport du délégué de la SHSN au Comité de la Ligue suisse pour la protection de la nature

L'effectif des membres de la LSPN à fin 1961 s'élevait à 37 842, en augmentation de 700 dont 600 nouveaux adhérents recrutés par la seule section argovienne.

Le Comité et le Conseil de la Ligue, à côté des nombreuses affaires courantes, qui exigent de leurs membres une importante activité, se sont préoccupés de la refonte des statuts dans le sens d'une meilleure adaptation au système fédératif qui régit notre pays. De plus en plus, la Ligue tend au remplacement des assemblées générales par des assemblées de délégués des diverses régions politiques et linguistiques de la Confédération. Avec le nouveau régime envisagé, le délégué de la SHSN – qui fait partie du Comité de la Ligue en vertu d'un contrat qui lie les deux associations – ne ferait plus la liaison qu'au niveau du Conseil de la Ligue.

Quant à la Commission consultative formée des représentants des commissions cantonales pour la protection de la nature et qui fut instituée elle aussi par entente entre la LSPN et la SHSN, elle fait l'objet de critiques de la part de certains alors que le Comité et le Conseil actuels tendraient plutôt à envisager l'accroissement de ses activités.

La Commission d'experts pour l'établissement d'une liste de paysages et de monuments naturels d'importance nationale à sauvegarder est formée de représentants de la LSPN, du Heimatschutz et du CAS.

Elle est sur le point de terminer ses travaux. Elle a procédé à une sévère sélection des objets proposés à son attention. Elle retiendra vraisemblablement une centaine de sites et de monuments naturels d'un intérêt vraiment national.

La prochaine acceptation d'un nouvel article constitutionnel paraît ouvrir pour la protection de la nature des possibilités d'action nouvelles et encourageantes.

E. Dottrens

16. Kuratorium der «Georges-und-Antoine-Claraz-Schenkung»

Als Nachfolger des Herrn Prof. Dr. E. Guyénot in das Kuratorium wurde sein Amtsnachfolger an der Universität Genf, Herr Prof. Dr. M. Fischberg, gewählt. Für den zurücktretenden Rechnungsrevisor, Herrn F. Zehnder, konnte Herr A. Maurer, Direktor der «Zürich»-Unfall-Versicherungsgesellschaft, gewonnen werden.

An Subventionen wurden im Jahre 1961 die folgenden Beträge ausgerichtet:

I. Systematisch-botanisches Institut und Botanisches Museum der Universität Zürich (Prof. Dr. Fr. Markgraf)

Vortrag von 1960	Fr. 47 011.92
Verwendet 1961	Fr. 43 469.70
Nichtverbraucher Anteil	Fr. 3 542.22
Anteil am Ertrag pro 1961	Fr. 10 000.—
Saldo per Ende 1961	Fr. 13 542.22

II. Zoologisch-vergleichend anatomisches Institut und Zoologisches Museum inkl. Paläontologisches Institut der Universität Zürich (Prof. Dr. E. Hadorn)

Vortrag von 1960	Fr. 18 649.29
Verwendet 1961	Fr. 8 380.95
Nichtverbraucher Anteil	Fr. 10 268.34
Anteil am Ertrag pro 1961	Fr. 10 000.—
Saldo per Ende 1961	Fr. 20 268.34